

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION D'UN ADDITIF

ADDITIF N°01 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/APN/CIPM/2025 DU 20 AVRIL 2026 RELATIF A L'ACQUISITION DU MOBILIER DE BUREAU POUR LE COMPTE DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN), AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2026.

I-CRITERES ESSENTIELS

1- Capacité financière

Supprimer le critère b-6, dénommé capacité financière comme critère essentiel dans l'Avis d'Appel d'Offres (AAO), dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) et dans la grille d'évaluation, car ce critère avait déjà pris en compte comme critère éliminatoire dans les articulations suscitées du DAO.

Au regard de ce qui précède, les critères essentiels de la grille d'évaluation reviennent à sept (07) au lieu de huit (08).

Par ailleurs, le seuil de qualification de l'offre technique passe de 5/7 6/8 sur les critères essentiels à 6/8.

Le reste sans changement./-

Yaoundé, le **21 MAI 2026**

Le Directeur Général
Pour le Directeur Général
et par Délégation

